

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le lundi Quinze Septembre à Vingt heures trente cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Angélique MENAGE- Hélène MAHAUT- Micaela PTAK- Fabienne BECHET- Sophie FESSARD

Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN- Laurent LORTHIOS- Thierry LABARTHE- François Rémy MONNIER

Pouvoir :

Mme Lisiane PEREIRA à Mr Stéphane ANGOT

Mr Michel DUTHILLEUL à Mr Dominique TURPIN

Mme Sandrine PINÇON à Mme Micheline VOINIER

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Invité :

Mr Georges MAILLE

Le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal

INFORMATIONS

▪ Remerciements

Mesdames PILIU et ASSELIN, très touchées d'avoir reçu des gerbes de fleurs lors de leurs départs à la retraite, remercient le conseil municipal, la Caisse des Ecoles ainsi que le personnel communal.

Monsieur Dominique LAROCHE remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques d'amitié à l'occasion de son mariage célébré le 28 juin 2008 à Gargenville.

L'Association de Chasse Nézelloise remercie l'ensemble du conseil municipal pour l'attribution de la subvention qui lui a été allouée pour 2008.

▪ La pollution de la Mauldre

Pollution constatée le 31 juillet 2008 dans le ru du Maldroit puis dans la Mauldre.

Monsieur le Maire déplore cette catastrophe d'autant que des efforts importants ces dernières années avaient été déployés par le syndicat de la Mauldre Inférieure avec comme effet une amélioration de la qualité de l'eau permettant à de nombreuses espèces de poissons de « repeupler la Mauldre ».

Monsieur le Maire a diffusé plusieurs avis à chaque Nézellois pour prendre les précautions nécessaires face à cette pollution.

Une enquête a été lancée par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) sur le site qui serait à l'origine de la pollution afin de déterminer son niveau de responsabilité et les sanctions à prendre.

Monsieur le Maire a déposé une plainte à la gendarmerie de Jouars Pontchartrain actant de ce fait le préjudice moral causé aux administrés qui ont choisi de vivre à la campagne pour ses qualités environnementales.

La Préfecture conseille aux propriétaires de puits privés situés à environ cinquante mètres de la Mauldre et ru du Maldroit de ne pas utiliser l'eau de leurs puits pour la consommation humaine avant d'avoir réalisé des analyses sur certains paramètres. De plus, le décret N°2008-352 du 2 juillet 2008 indique que ces puits destinés à un usage domestique de l'eau devront être déclarés en mairie à partir du 1^{er} janvier 2009.

Enfin, Monsieur le Maire précise que les précautions prises par la commune face à cette catastrophe seront consignées dans le Plan de Sauvegarde Communal afin de garder trace de la gestion de ce malheureux évènement.

- Fiche de synthèse 2007 de la qualité physico-chimique et biologique sur le bassin versant de la Mauldre

Le Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA) a adressé une fiche de synthèse concernant la qualité physico-chimique et biologique de la Mauldre avant la pollution du 31 juillet 2008 : globalement, la qualité de l'eau s'est un peu améliorée depuis 2006, notamment pour le ru du Maldroit où les progrès devaient se confirmer en 2008.... La qualité biologique restait similaire à la campagne 2005 avec une bonne qualité (14/20) alors que celle-ci se dégrade à l'aval conjointement avec la qualité physico-chimique des eaux (7/20).

- Compte rendu annuel d'activité de la concession de distribution de gaz naturel année 2007.

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel de concession 2007 de Gaz Réseau Distribution de France (GrDF). La commune de Nézel a adhéré au Syndicat Est de Mantes qui a concédé la distribution publique du gaz par convention de concession à Gaz de France jusqu'en 1998, date de la dissolution de ce syndicat. Aussi, la commune a négocié directement avec Gaz de France le 2 mars 1999 pour une durée de 30 ans.

Pour l'année 2007, la longueur du réseau gaz pour Nézel s'élève à 4 241 mètres avec 191 clients gaz et la valeur nette du patrimoine concédé est de 178k€. La commune perçoit une redevance versée par GrDF d'un montant de 640 €.

- Rapport d'activité de l'EPAMSA

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) pour l'année 2007.

Cet établissement a pour principale mission l'Opération d'Intérêt National Seine Aval (OIN). Nézel faisant partie de l'OIN, Monsieur Dominique TURPIN s'est rendu aux premiers ateliers de stratégie spatiale qui ont pour but la transformation de Seine Aval et ainsi relancer le développement économique.

- Compte rendu du SIEED du 30 juin 2008

Monsieur François Rémy MONNIER s'est rendu à la réunion du comité du Syndicat Intercommunal d'Elimination et d'Evacuation des Déchets (SIEED) le 30 juin 2008.

Il rapporte qu'il existe aujourd'hui au sein du SIEED de nouvelles solutions de collectes groupées. Des poubelles enterrées peuvent être proposées aux communes tant pour la collecte sélective du verre que pour les emballages ménagers et les ordures ménagères. La collecte groupée de ces 2 derniers flux ayant l'avantage de proposer une solution dans les cas où la collecte au porte à porte peut s'avérer difficile (centre-ville exigü, impasses étroites etc).

De même, la mise en place d'un système de collecte dédié aux Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) (scalpels, seringues et autres déchets médicaux coupants/piquants) à l'intention des particuliers est effective depuis la fin de l'été.

▪ Compte rendu du SIDOMPE du 27 juin 2008

Le Centre de Valorisation des Déchets de Thivernal Grignon (78) est exploité par la CNIM depuis le 16 juin 1993 dans le cadre d'un contrat d'exploitation qui arrive à échéance le 15 juin 2008. Le SIDOMPE a donc lancé le 18 mars 2008 une consultation sous forme d'appel d'offres pour un marché d'exploitation.

Le comité syndical a attribué le marché à l'entreprise CNIM-35 rue Bssano-75 008 PARIS, pour l'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets de Thivernal Grignon, usine d'incinération de déchets ménagers d'une capacité annuelle de 20 000 tonnes, son entretien courant, et le gros entretien pour une durée de 12 ans et pour un montant annuel HT de 6 312 334 € soit pour 12 ans la somme de 75 748 008 € HT.

▪ Compte rendu du Conseil des Sages du jeudi 26 juin 2008

Les Sages ont attiré l'attention de Monsieur le Maire sur les points suivants :

1. le trafic des poids lourds chemin d'Aubergenville devrait être interdit.
Ce chemin étant une voie intercommunale, Monsieur Dominique TURPIN s'est rapproché de la CCSM pour que cette route soit interdite aux poids lourds.
2. Si travaux réalisés à l'entrée sud de Nézel améliore la sécurité (tourne à gauche vers les Prés Dieu et trottoirs à la gare), la vitesse des véhicules a augmenté suite à l'amélioration du revêtement routier et la trajectoire plus droite. Il est demandé de mettre en place un ralentisseur dans l'entrée nord de Nézel à l'emplacement du passage piéton, devant la gare. Monsieur le Maire propose d'intégrer cette opération dans le cadre d'un programme sécurité routière subventionné par le Conseil Général.
3. Le Conseil des Sages a signalé la dangerosité des containers restant sur les trottoirs le mercredi après midi rue St Blaise. Il est vrai que les actifs partant au travail tôt le matin, ne rentrent leurs conteneurs que le soir à leur retour. Il serait bon que ceux-ci par civisme s'arrangent avec leur entourage pour améliorer ce problème de sécurité.
Cette recommandation a été intégrée dans le Nézelais sorti en juillet 2008.

▪ SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

La révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) dans sa partie « risques particuliers » a été arrêtée par le Préfet le 6 mars 2008.

Aussi, en sa qualité d'autorité de police administrative, Monsieur le Maire a reçu un exemplaire du Cdrom édité pour l'occasion sur lequel la partie « risques courants » est inséré de manière à constituer un document complet. Il le met à disposition des conseillers municipaux.

▪ Informations sur les subventions reçues par la commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une notification d'attribution de compensation émanant de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLECTC) a été allouée à la commune de Nézel pour un montant de 8 836,74 € au titre de l'exercice 2008.

De même, par délibération du 10 juillet 2008, le Conseil Général a adopté le programme 2008 de répartition et utilisation des recettes provenant des amendes de police relatives à la circulation routière (Dotation d'Etat). Aussi, Nézel figurant sur ce programme, la commune bénéficie du versement d'une subvention d'un montant de 5 667 € pour la construction d'un abribus sur le parking de la mairie.

ORDRE DU JOUR

1°) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHE DE L'INSTALLATION D'UN RESEAU INFORMATIQUE A LA MAIRIE DE NEZEL

La commission des finances désignée comme commission d'attribution s'est réunie le 31 juillet 2008 pour l'ouverture des plis, suite à la consultation effectuée dans le cadre de la procédure adaptée, avec annonce dans un quotidien régional.

Deux candidats ont retiré le dossier de consultation et seule la société ALMDI a répondu :

<u>Libellé de la Société</u>	<u>Adresse</u>	<u>Montant</u>
ALMDI	ECQUEVILLY	10845.00 € HT

La commission des finances valide que la proposition faite par la société ALMDI est conforme aux attentes et satisfait pleinement le cahier des charges.

Le but recherché est de nous doter d'outils informatiques plus performants afin d'améliorer les services rendus. Le changement du serveur de réseau étant une des priorités ainsi que la mise en place de services interactifs en direction des administrés et de l'administration.

Monsieur le Maire souligne également l'importance de la dématérialisation des documents « papier » de la chaîne comptable et financière en terme de protection de l'environnement. Il rappelle que chaque année, plus d'un milliard de feuilles de papier sont produites par les collectivités locales :

- 560 millions pour les titres, les mandats et les bordereaux.
- 500 millions pour les pièces justificatives
- 91 millions pour la paye des agents du secteur public local
- Soit 5 000 tonnes de papier par an qui représentent l'équivalent d'une forêt de 280 hectares.

Cela représente également des coûts importants de papier -54 millions d'euros par an- mais aussi des coûts de stockage, d'archivage et d'autres consommables (encre...) pour l'ensemble des partenaires.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite pour toutes ces raisons qu'au plus vite soient mises en place des solutions de dématérialisations à la mairie de Nézel.

De plus, Monsieur le Maire souligne que le Conseil Général subventionne la mise en réseau des postes informatiques et alloue une prime à la mise en place de services web interactifs.

Aussi, compte tenu des subventions que le conseil général peut accorder sur cette réalisation (9 800 €), le montant de l'offre est en adéquation avec les dépenses prévues en informatique au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société ALMDI pour un montant H.T. de 10 845 Euros (Dix Mille Huit Cent Quarante Cinq Euros)**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de monter le dossier**
- **Faire en tous points, le nécessaire en cette affaire.**

2°) AUGMENTATION DU TARIF DE LA CANTINE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2009

Suite au courrier d'YVELINES RESTAURATION informant la commune de Nézel d'une révision de prix à hauteur de 2% à partir de septembre 2008 pour la fourniture de repas de la cantine, il a été proposé par le Conseil Municipal de répercuter cette augmentation sur les prix des repas facturés aux familles à partir du 1^{er} janvier 2009, faisant ainsi bénéficier les parents d'un trimestre scolaire à l'ancien tarif.

La commission cantine du 9 septembre 2008 a émis un avis favorable à cette proposition.

Aussi, les prix des repas de cantine pour l'année 2009 s'élèveront à :

- Prix du repas acheté à l'unité : 3,31 € au lieu de 3,25 €
- Prix du repas acheté par carte bimestrielle : 3,16 € au lieu de 3,10 €

Monsieur Daniel RENAULT précise que les membres de la commission cantine sont pleinement satisfaits des prestations fournies par Yvelines Restauration.

L'état des inscriptions à la cantine est la suivante : l'école compte à la rentrée 119 élèves, les effectifs cantine Carte et Jour confondus s'élèvent à 96 élèves.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **de fixer les prix des repas de cantine pour l'année 2009, comme suit :**
Prix du repas acheté à l'unité : 3,31 €
Prix du repas acheté par carte bimestrielle : 3,16 €

3°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Madame la Perceptrice de Maule nous fait part d'un titre irrécouvrable d'un montant de 619,95 € émis en mars 2006 concernant le paiement d'un loyer de février 2005.

Madame HAMY a effectué toutes les démarches nécessaires auprès de la personne débitrice afin de recouvrer le titre mais sans résultat.

Aussi, afin d'admettre ce titre en créance irrécouvrable, il convient de prendre une décision modificative pour prévoir les crédits au compte 654 sur lequel devra être mandatée cette dépense comme suit :

Le virement de compte à compte s'effectue de la manière suivante :

CH 65	655-4	➤-619,95
	654	➤+619,95

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne son accord pour adopter la décision modificative N°2 comme ci-dessus**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

4°) DELEGATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRE AU SEIN DU SIEHVS

Monsieur le Maire expose que trois membres du conseil municipal sont délégués auprès du

Syndicat Intercommunal des Etablissements d'Handicapés du Val de Seine. Mesdames FESSARD et VOINIER sont titulaires et Madame PINÇON est suppléante. Or, les statuts de ce syndicat prévoient 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il convient donc de désigner un délégué suppléant supplémentaire.

Madame Fabienne BECHET se propose comme délégué suppléant auprès du SIEHVS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide à l'unanimité de nommer comme membre au sein du SIEHVS :**
 - **Madame Fabienne BECHET en qualité de délégué suppléant**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents Et en tout point faire le nécessaire dans cette affaire**

5°) RAPPORT ANNUEL 2007 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, dispose que, « le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Monsieur Maillé Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Nézel La Falaise Et Vice- Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de La Falaise Nézel, présente les rapports d'activité et financiers de La Société Lyonnaise des Eaux (fermier des réseaux et de la station) pour 2007.

En ce qui concerne l'Eau Potable, il faut retenir ces quelques chiffres :

627 clients sont desservis au 31 décembre 2007.

Volumes livrés au réseau : **85 875m³**

Volumes consommés sur 365 jours : **70 626 m³** en hausse de **6 %** sur les quatre dernières années.

Rendement de réseau : **82 %** Linéaire de réseau géré : **13 710 ml**

Le contrat est principalement alimenté par l'usine du syndicat et par l'usine de Flins Aubergenville.

Répartition annuelle des volumes consommés

Commune de Nézel (en m ³)	2004	2005	2006	2007
Volumes municipaux	564	365	387	267
Volumes domestiques	39 177	37 537	40 113	35 994
Volumes industriels	0	0	0	0
Maraîchers	0	0	0	0
Consommation domestique unitaire	102	97	102	90
Consommation moyenne unitaire	101	96	102	89

Répartition du nombre de clients

Commune de Nézel	2004	2005	2006	2007
Clients municipaux	8	7	7	7
Clients domestiques	384	386	392	401
Clients industriels	0	0	0	0
Maraîchers	0	0	0	0
Nombre de clients	392	393	399	408
Nombre d'habitants *	945	945	945	945

En ce qui concerne l'Assainissement,

1 587 usagers bénéficient du service d'assainissement collectif.

165 820 m³ ont été assujettis en 2007. La tendance à la baisse des volumes se poursuit (environ - 9 % en quatre ans).

1 poste de relèvement des eaux usées est disposé sur **les 13 356 mètres** que compte le réseau d'assainissement collectif.

Le traitement des effluents est assuré par **1 station d'épuration** d'une capacité totale de 3 000 équivalent-habitants.

Les volumes arrivés à la station s'élèvent à **248 181 m³** pour l'année, soit un débit moyen de **680 m³/jour**.

Evacuation des sous-produits STEP de Nezel

Les produits de dégrillage évalués à **25 tonnes** sont évacués au CET classe 2 de Breuil en Vexin.. Les boues produites par l'usine font l'objet d'un traitement sur la station du SIA de Meulan-Hardricourt-Les Mureaux.

675 m³ de boues non chaulées à **2 %** de siccité, soit **14 tonnes** de matières sèches ont ainsi été évacuées durant l'année.

L'exécution du service est comme suit :

S.I.A. NEZEL / LA FALAISE - STATION DE NEZEL

		2004	2005	2006	2007	Moyenne
DEBITS	Eau traitée m ³ /an	331831	249300	273626	248181	275735
	Eau traitée m ³ /jour	909	683	750	680	755
CONSOMMATION EDF	TOTAL kW/an	198491	208957	212697	168932	197269
	TOTAL kW/j	544	572	583	463	540
AERATION	heure/jour (2 aérateurs)	21,1	27,8	26,4	26,3	25,4
PRODUCTION BOUE	Boue humide t/an	515	1186	782	675	789
	Boue MS t/an	10	24	16	14	16
	Boue MS kg/jour	27	66	45	38	44
DECHETS	Refus t/an	12	16	18	25	18
	Graisse m ³ /an	16	23	38	0	19
	Sable t/an	29	7	9	0	11

Le prix du m² s'élève à 4,48 € pour 1 000 litres.

Monsieur Georges MAILLE rappelle que la capacité totale de 3 000 équivalent-habitants de la station dépuracion n'est pas respectée puisqu'en réalité elle en traite 6 500.

Aussi, Monsieur MAILLE et Monsieur le Maire vont rencontrer demain matin un représentant de l'Etat afin de défendre la recevabilité de la reconstruction de la nouvelle station d'épuration de NEZEL.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve les rapports annuels d'activité 2007 de La Lyonnaise des Eaux sur l'Eau et l'Assainissement.**

6°) RAPPORT ANNUEL 2007 DE LA CCSM

Le rapport annuel 2007 de la CCSM s'attache à présenter l'établissement public et ses réalisations majeures au cours de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant

- Que le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Seine Mauldre 2007, retrace pour chaque compétence transférée, le type d'organisation administrative, les conditions techniques et financières d'exécution et d'évolution des services.
- Que lorsqu'il y a une délégation de service public, le rapport intègre les éléments techniques et financiers fournis par le délégataire.
- Que le rapport a été porté préalablement à la connaissance des élus communautaires.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le rapport annuel d'activité 2007 de la Communauté de Communes Seine Mauldre**

**7°) AUTORISATION D'ADRESSER UNE LETTRE D'ENGAGEMENT POUR
CONCLURE UN CDOR**

Conformément à la demande du conseil municipal évoquée lors de la précédente séance du conseil de juin 2008, Monsieur le Maire a écrit une lettre d'intention au Conseil Général afin de bénéficier du dispositif exceptionnel d'aide relatif au Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR).

Après instruction de cette demande au Conseil Général, il s'avère que notre commune est bien éligible à ce dispositif.

Il convient maintenant d'adresser à Monsieur le Président du Conseil général une lettre d'engagement indiquant la volonté de la commune de signer un CDOR au titre d'un engagement de la réalisation de 40 logements, dont 10 en locatif social et 32 en collectifs, sur la période 2008-2010 permettant à la commune de disposer d'une aide forfaitaire estimée à 370 000 € comme suit :

Localisation des opérations	Total logements	En collectif	En locatif social*	Observations
Rue Saint Blaise (RD 191)	22	22	0	Initiative privée. Ancien terrain agricole inséré dans le bourg.
Ruelle des Petits Moulins	10	10	10	Changement de destination et restructuration d'un ancien moulin
Diffus	8	0		Par division parcellaire, changement de destination ou restructuration existant
Total 2008-2010	40 100%	32 80%	10 25%	

* Logements en locatif social (PLAI, PLUS et PLS)

La commune envisage de mobiliser cette aide sur les 4 postes de dépenses et de répartir cette aide de la manière suivante :

Actions foncières : acquisitions de logements, la Zone Verte et Liaisons Douces pour un montant de 100 000 €.

Equilibre des opérations de logements à caractère social : portant notamment sur les opérations suivantes réhabilitation du Moulin de la ruelle du petit moulin afin de construire 10 logements sociaux pour un montant de 60 000 €

Aménagement d'espaces extérieurs liés aux nouvelles opérations de logements consistant notamment à l'aménagement des espaces verts, à l'amélioration du stationnement, à la création de parking pour un montant de 100 000 €.

Réalisation d'équipements publics (petite enfance, scolaire et périscolaire), consistant notamment à l'ouverture éventuelle d'une classe, à des équipements culturels supplémentaires et sportifs pour un montant total de 110 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire à adresser une lettre d'engagement à Monsieur le Président du Conseil général afin de conclure un CDOR**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

8°) ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET UN ADMINISTRÉ

Lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2008, il a été décidé d'échanger la parcelle communale A1107 contre les deux parcelles de Monsieur Maccorin Bénito A122 et B118.

Le solde des superficies, 1 756 m² pour la A1107 et 1 060 m² pour les A122 et B118. soit 696 m² en faveur de la Commune, serait payé par Monsieur Maccorin Bénito à un prix préconisé par les Domaines dans ces zones.

Monsieur le Maire a reçu l'estimation officielle des Domaines qui évalue le montant de l'échange à 2 634 Euros. La commission d'urbanisme légalement convoquée en date du 10 septembre 2008 propose au conseil municipal de procéder à cet échange au montant préconisé par les Domaines.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'échanger parcelle communale A1107 contre les deux parcelles de Monsieur Maccorin Bénito A122 et B118 pour un montant total de 2 634Euros (Deux Mille Six Cent Trente Quatre Euros)**
- **le charge de monter le dossier**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

9°) VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur et Madame MOYSAN ont déposé une demande préalable pour la division d'une unité foncière en deux lots située 1 ruelle des Prés Dieu. Or, le lot 3 figurant sur les plans cadastrales d'une surface de 46 m² devrait théoriquement être rétrocédé au lot 1. Cependant, le lot 3 est le prolongement de la ruelle des Pré Dieu et appartient donc au domaine communal.

La commission d'urbanisme du 10 septembre 2008 propose de demander une estimation officielle aux Domaines afin que la commune puisse vendre le lot 3 à Monsieur et Madame MOYSAN BERNIA afin de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide demander une estimation officielle aux Domaines afin que la commune puisse vendre le lot 3 à Monsieur et Madame MOYSAN BERNIA**
- **le charge de monter le dossier**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

9°bis) REGLE D'URBANISME

De même, la commission souhaite qu'une règle d'urbanisme soit mise en place en cas de vente d'un domaine communal :

- En dessous de 10 m², il sera procédé à la vente à l'euro symbolique
- Au dessus de 10 m², une estimation officielle des Domaines sera demandée

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'appliquer la règle d'urbanisme suivante en cas de vente d'un domaine communal:**
 - **En dessous de 10 m², il sera procédé à la vente à l'euro symbolique**
 - **Au dessus de 10 m², une estimation officielle des Domaines sera demandée**
- **Charge Monsieur le Maire d'étudier la faisabilité de cette règle**
- **de faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

10°) AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN LOCAL DECHET AU CIMETIERE ET LA MODIFICATION D'UNE CLOTURE

Dans le cadre du contrat rural, la commune de Nézel souhaite déposer une déclaration préalable pour la création d'un local déchet au cimetière et la modification d'une clôture. En effet, la commune a fait l'acquisition d'un nouveau terrain de façon à agrandir le cimetière et à y aménager un jardin des souvenirs. Le projet consiste donc à créer un abri à déchet dans la continuité de l'abri aux remerciements après avoir déposé la toiture et démolir le

cloisonnement. Il sera fait profit des travaux pour démolir la clôture existante de façon à en reconstruire une autre en recul par rapport à la rue, surmontée partiellement de grilles métalliques peintes en noir avec un portail positionné devant l'allée qui desservira prochainement le jardin des souvenirs et les nouvelles allées.

Ainsi, 6 places de stationnement avec un revêtement bitumeux noir seront créées devant le mur de clôture, permettant ainsi de sécuriser les abords du cimetière.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable pour la création d'un local déchet au cimetière et la modification d'une clôture**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Micaela PTAK demande un meilleur entretien des thuyas situés près des deux terrains de tennis. De plus, compte tenu des problèmes de stationnement le mercredi lors des cours de tennis, elle propose que le portail soit ouvert ce jour là afin de désengorger le parking.

Monsieur le Maire en prend note.

La séance est levée à 00h05

Le Maire

Dominique TURPIN